



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 2 décembre 2014 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 :	Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 :	Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 :	Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

ACCUEIL DES CITOYENS

OUVERTURE DE LA SÉANCE

BONS COUPS DES CITOYENS

- Amanda Bushey – gagnante du 1er prix au concours Art-gricole 2014, avec sa toile intitulée "Learn to do by doing" ;
- Jean-Guy Dionne – pour ses trente ans de service comme commissaire scolaire ;

Considérant que le Conseil de ville a rencontré l'organisation « Les Danilloises » immédiatement avant l'ouverture officielle de cette séance, deux points les concernant seront réglés immédiatement avant de poursuivre avec l'ordre du jour régulier.

432-2014-Marché de Noël – Les Danilloises – Localisation du site :

ATTENDU QUE l'organisation « Les Danilloises » désire organiser une première édition d'un marché de Noël extérieur au Carré de Danville ;

ATTENDU QUE l'organisation avait demandé à la municipalité s'il était possible de procéder à la fermeture de la rue Grove à la hauteur du garage Paquin pour week-end ;

ATTENDU QUE cette proposition a été rejetée par le Conseil de ville considérant les inconvénients que cela pourrait occasionner dans le cadre des opérations de déneigement de la municipalité ;

ATTENDU QUE différentes alternatives ont été discutées avec le comité des « Danilloises » ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville autorise les Danilloises à installer leurs kiosques dans la cour du garage Paquin, le tout selon les discussions que le directeur des travaux publics a eues avec monsieur Serge Paquin et selon le plan remis à l'organisation « Les Danilloises ».

ADOPTÉ.

433-2014-Marché de Noël – Les Danvilloises – Transport des cabanes vers Asbestos ;

ATTENDU QUE l'organisation « Les Danvilloises » désire mettre en place quelques cabanes blanches utilisées lors du Festival des Gourmands autour du Carré de Danville dans le cadre de l'organisation de leur marché de Noël ;

ATTENDU QUE monsieur Jacques Lalande de la Quincaillerie ACE du Carré a proposé de s'occuper du transport des cabanes d'Asbestos vers Danville ;

ATTENDU QUE l'organisation des « Danvilloises » demande à la municipalité d'assurer le retour des cabanes vers Asbestos ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à la majorité, madame Francine Labelle-Girard ayant demandé le droit de vote, que la municipalité assure le retour des cabanes vers Asbestos, le tout conditionnellement à ce que la municipalité ne puisse être tenu responsable pour tout dommage pouvant être occasionnés aux cabanes durant le transport ou encore lors d'actes de vandalisme au cours de la nuit.

Pour : monsieur Jean-Guy Dionne, monsieur Stéphane Roy, madame Nathalie Boissé, monsieur Patrick Dubois

Contre : madame Francine Labelle-Girard, monsieur Patrick Satre

ADOPTÉ.

ADMINISTRATION

434-2014-Lecture et adoption de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, le tout en considérant un varia ouvert.

ADOPTÉ.

435-2014- Adoption de la liste des comptes à payer ;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que soient acceptés les dépenses énumérées dans la liste des comptes à payer et que soit procédé au paiement de ces comptes, lesquels totalisent la somme de 330 304,96\$.

ADOPTÉ.

436-2014-Adoption du registre des chèques émis ;

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que soient acceptés les dépenses énumérées dans le registre des chèques émis, lesquelles totalisent la somme de 123 896,94\$.

ADOPTÉ.

437-2014-Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2014 ;

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que le procès-verbal du 4 novembre 2014 soit adopté tel que soumis, les élus ayant eu l'opportunité d'en prendre connaissance antérieurement à cette séance et de faire leurs commentaires pour modifications.

ADOPTÉ.

438-2014-Adoption du calendrier pour les séances 2015 ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que le calendrier pour les séances 2015 suivant soit adopté et qu'il soit procédé à sa publication :

CALENDRIER DES SÉANCES 2015

	Caucus	Assemblée	Atelier de travail
JANVIER	Lundi le 12 janvier	Mardi le 13 janvier	N/A
FÉVRIER	Mercredi le 28 janvier	Lundi le 2 février	Mardi le 17 février
MARS	Mercredi le 25 février	Lundi le 2 mars	Mardi le 17 mars
AVRIL	Mercredi le 1 ^{er} avril	Mardi le 7 avril	Mardi le 21 avril

MAI	Mercredi le 29 avril	Lundi le 4 mai	Mercredi le 20 mai
JUIN	Mercredi le 27 mai	Lundi le 1 ^{er} juin	Mardi le 16 juin
JUILLET	Lundi le 29 juin	Lundi le 6 juillet	N/A
AOÛT	Lundi le 3 août	Mardi le 4 août	Mardi le 25 août
SEPTEMBRE	Mercredi le 2 septembre	Mardi le 8 septembre	Mardi le 22 septembre
OCTOBRE	Mercredi le 30 sept.	Lundi le 5 octobre	Mardi le 20 octobre
NOVEMBRE	Mercredi le 28 octobre	Lundi le 2 novembre	Mardi le 24 novembre
DÉCEMBRE	Mercredi le 2 décembre	Lundi le 7 décembre	Mardi le 15 décembre
JANVIER 2016	Lundi le 11 janvier	Mardi le 12 janvier	

ADOPTÉ.

439-2014-Fonds Jeunesse CDDJL – Engagement à respecter les conditions pour l’obtention de l’aide financière de 1 000\$:

ATTENDU QUE le fonds CDJL a pour objectif d’améliorer les collections jeunesse des petites bibliothèques rurales québécoises et de sensibiliser les jeunes des milieux ruraux francophones à la lecture ;

ATTENDU QUE deux dons de 1 000\$ sont offerts à chaque année par le Fonds Jeunesse CDJL, un pour les bibliothèques de moins de 2 500 habitants et l’autre pour les bibliothèques desservant une population de 2 500 à 5 000 habitants ;

ATTENDU QUE la ville de Danville a déposé une demande de dons dans le cadre de ce programme ;

ATTENDU QUE le projet de la ville de Danville a été sélectionné par le Comité de sélection du Fonds jeunesse CDJL ;

ATTENDU QUE pour obtenir le versement du don, la municipalité doit s’engager à respecter certaines conditions ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l’unanimité que la municipalité s’engage à respecter les conditions suivantes :

- Consacrer tout le montant de la subvention de 1 000\$ à l’achat de livres jeunesse imprimés en langue française ;
- Apposer un feuillet avec le logo du FONDS et la date sur la page de garde de tous les livres achetés dans le cadre de son projet (les feuillets seront fournis par le FONDS) ;
- Remettre au donateur du FONDS jeunesse, madame Claire Dionne, un reçu de don aux fins d’impôt ;
- Soumettre avant la date d’échéance (30 juin 2015), un court rapport final de l’utilisation de la subvention.

ADOPTÉ.

440-2014-Monument McLeay – Création d’une réserve financière :

ATTENDU QUE la municipalité a organisé la première édition du Danville Select Club cette année ;

ATTENDU QUE la municipalité désire réserver d’une partie de son budget les sommes suivantes pour les affecter à la réfection du monument McLeay ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l’unanimité de créer une réserve financière dont l’objet sera la réfection du monument McLeay et à laquelle sera affecté les montants suivants :

- 500\$ octroyé par la Députée de Richmond en 2013 à cette fin ;
- 75% des profits de l’activité du Danville Select Club, à savoir une somme de 1 828,73\$;

ADOPTÉ.

441-2014-Danville Select Club – Création d’une réserve financière :

ATTENDU QUE la municipalité a organisé la première édition du Danville Select Club cette année ;

ATTENDU QUE la municipalité désire réserver d’une partie de son budget les sommes suivantes pour l’organisation de la prochaine édition du Danville Select Club ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l’unanimité de créer une réserve financière dont l’objet sera l’organisation de la prochaine édition du Danville Select club et à laquelle sera affecté les montants suivants :

- 25% des profits de l’activité du Danville Select Club, à savoir une somme de 609,58\$;

ADOPTÉ.

442-2014-Dépôt selon la loi du registre municipal des dons reçu par les membres du Conseil municipal ;

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie* et la stipulation de son article numéro 16, 2^e alinéa, le Directeur général secrétaire-trésorier dépose, en cette séance, le registre des dons de moins de 200\$ selon les déclarations reçues des membres du Conseil municipal. La directrice générale secrétaire-trésorière note que le registre ne fait état d'aucun don reçu en 2014.

Il est par conséquent proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité d'attester du dépôt de ce registre lors de cette séance publique.

ADOPTÉ.

Requête en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale – Autorisation de signer la déclaration assermentée d'un voisin ;

Ce point est reporté à la séance du 9 décembre 2014 considérant que certains élus veulent obtenir plus d'information avant de se positionner.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Pas de question du public.

ADMINISTRATION (SUITE)

443-2014-Changes aux comités des élus ;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que les modifications suivantes soient apportées aux comités où siègent des élus et que copie de cette résolution soit transmise aux comités concernés :

- **Centre récréatif d'Asbestos** : nomination de monsieur Jean-Guy Dionne en remplacement de madame Nathalie Boissé
- **Fête au village** : nomination de madame Nathalie Boissé et maintien de monsieur Jean-Guy Dionne, mais à titre de substitut;
- **Symposium des arts de Danville** : maintien de monsieur Jean-Guy Dionne, mais nomination de madame Nathalie Boissé à titre de substitut ;
- **Avantages et promotions résidentiels** : nomination de madame Nathalie Boissé, monsieur Patrick Dubois, monsieur Stéphane Roy sur ce nouveau comité ;
- **Avantages et promotions commercial** : monsieur Patrick Satre, madame Francine Labelle-Girard, monsieur Jean-Guy Dionne et un représentant au choix de la chambre de commerce sur ce nouveau comité ;
- **Avantages promotions industrielles** : nomination de monsieur Stéphane Roy, monsieur Michel Plourde et membres de la Corporation de développement économique de Danville sur ce nouveau comité ;
- **Villages-Relais** : nomination de madame Francine Labelle-Girard en ajout à monsieur Patrick Satre
**note pour voir à renouveler les membres sur le comité de vigie ;
- **Règlement des commerces itinérants** : nomination de monsieur Patrick Dubois, madame Francine Labelle-Girard, monsieur Jean-Guy Dionne et monsieur Oumar Dia sur ce nouveau comité ;
- **Règlement sur les nuisances** : nomination de madame Nathalie Boissé, monsieur Jean-Guy Dionne, monsieur Oumar Dia et les membres du Comité de développement durable de la municipalité sur ce nouveau comité ;

ADOPTÉ.

444-2014-Maire suppléant - Ville de Danville;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que le mandat de maire suppléant soit attribué à monsieur Stéphane Roy jusqu'au mois d'avril 2015.

ADOPTÉ.

445-2014-Corridor vert – retrait des élus comme administrateurs de l'organisme ;

ATTENDU QUE la MRC des Sources a fait effectuer un diagnostic organisationnel de l'organisme « Corridor vert », mandataire pour la gestion de la route verte traversant le territoire de la MRC des Sources ;

ATTENDU QUE suivant ce diagnostic organisationnel, plusieurs irrégularités dans la gestion de l'organisme ont été mises à jour ;

ATTENDU QU'une de ses irrégularités concerne le versement des déductions à la source pour les employés de l'organisme aux ministères fédéral et provincial ;

ATTENDU QUE la dette de l'organisme pour le défaut du versement des déductions à la source est d'environ 5 000\$;

ATTENDU QUE deux conseillers de la Ville de Danville siègent actuellement comme administrateurs sur le conseil d'administration de Corridor Vert, à savoir monsieur Patrick Dubois et monsieur Jean-Guy Dionne ;

ATTENDU QU'en tant qu'administrateurs de l'organisme, ces derniers doivent s'assurer, notamment, que l'organisme respecte les lois qui lui sont applicables et à défaut, ces derniers peuvent être tenus personnellement responsables des manquements de l'organisme ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité des membres du Conseil de ville **QUE** :

- Le mandat d'administrateur de Corridor vert affecté aux conseillers Patrick Dubois et Jean-Guy Dionne par la municipalité leur soit retiré et qu'ils remettent officiellement leur démission comme administrateurs à l'organisme ;
- Une copie de cette résolution soit envoyée à l'organisme Corridor vert ;
- Des démarches soient entreprises afin que le registraire des entreprises soit mis à jour afin que le nom de Patrick Dubois et de Jean-Guy Dionne soit retiré de la liste des administrateurs ;

ADOPTÉ.

446-2014-OMH – Approbation d'une révision budgétaire datée du 13 novembre 2014 ;

ATTENDU QU'un budget révisé présenté par l'OMH de Danville a été accepté par la Société d'habitation du Québec en date du 13 novembre 2014 ;

ATTENDU QUE ce budget modifié entraîne un déficit des dépenses sur les revenus de 74 842 \$, comparativement à un déficit des dépenses sur les revenus de 74 707\$ lors du budget précédemment approuvé, soit une différence de 135\$;

ATTENDU QUE la municipalité de Danville est responsable du paiement de 10% du budget annuel de l'OMH de Danville ;

ATTENDU QU'avant l'acceptation d'un budget révisé de l'OMH de Danville par la Société d'habitation du Québec, la contribution de la Ville de Danville s'élevait à 7 471\$ et qu'après révision, celle-ci s'élève à la somme de 7 484\$, soit une augmentation de 13\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le budget révisé du 13 novembre 2014 de l'OMH soit accepté par la ville de Danville et que la somme de 13,00\$, représentant l'ajustement au budget initial soit transmise à l'OMH de Danville.

ADOPTÉ.

447-2014-Autorisation pour inscrire monsieur Caroll Mc Duff à un forum sur la protection des milieux humides – 85\$ + 15\$ demandé pour les frais de transport (aller-retour à Drummondville) ;

ATTENDU QUE le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec organise un forum sur la protection des milieux humides à Drummondville et que monsieur Caroll McDuff du comité de développement durable a manifesté de l'intérêt à assister à ce forum ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 85\$ plus les taxes applicables et que monsieur McDuff demande une compensation de 15\$ pour ses frais de transport (aller-retour à Drummondville) ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité d'approuver le remboursement des frais de monsieur McDuff pour assister au forum sur la protection des milieux humides, à la condition que ce dernier remettre une copie de la documentation reçue aux membres du Comité de développement durable et qu'il leur fasse un résumé de cette journée.

ADOPTÉ.

448-2014-Résolution d'appui au comité de développement durable pour l'implantation du compostage en janvier 2016 ;

ATTENDU QUE le comité de développement durable de la municipalité de Danville a commencé à se pencher sur les différentes options possibles pour la municipalité afin d'implanter une collecte de 3^e voie ;

ATTENDU QUE le comité de développement durable veut s'assurer d'avoir le support de la municipalité dans ses démarches afin d'éviter d'entreprendre de longues recherches s'il n'est pas de l'intention du Conseil municipal d'aller de l'avant avec l'implantation du compostage au sein de la municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité d'appuyer les démarches du comité de développement durable pour aller de l'avant avec l'implantation d'une solution de compostage dès janvier 2016, mais que pour l'instant, il est de l'intention du Conseil de ville d'implanter le compostage en zone urbaine seulement et de poursuivre avec le milieu rural dans une 2^e phase.

ADOPTÉ.

449-2014-Envoi de cartes de vœux de fin d'année (environ 100\$):

ATTENDU QUE le maire de la municipalité, monsieur Michel Plourde demande au Conseil de ville de lui octroyer un budget d'environ 100\$ pour l'achat et l'envoi de carte de Noël à certains citoyens et collaborateurs de la municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville autorise le remboursement des frais engagés par le maire monsieur Michel Plourde, jusqu'à concurrence de la somme de 100\$, pour l'achat et l'envoi de cartes de Noël.

ADOPTÉ.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

450-2016-Déneigement du chemin Pratte – Offre de service de monsieur Denis Perreault (400\$) :

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité d'accepter l'offre de service de monsieur Denis Perreault pour le déneigement du chemin Pratte pour l'ensemble de la saison hivernale pour la somme de 400\$.

ADOPTÉ.

451-2014-Subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Travaux sur le chemin Craig (2013) – Travaux exécutés :

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité des membres présentes **QUE** :

- le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Craig à Danville pour un montant subventionné de 32 000\$ sur un coût total de 55 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;
- les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Craig dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

ADOPTÉ.

452-2014-Subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Travaux sur les rues Daniel Johnson et Pinard (2014) – Travaux exécutés :

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité des membres présents **QUE** :

- le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les rues Daniel Johnson et Pinard pour un montant subventionné de 34 967\$ sur un coût total de 108 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;
- les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les rues Daniel Johnson et Pinard dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

ADOPTÉ.

453-2014-Offre de service de monsieur Donald Patterson pour le déneigement et l'entretien d'une partie du chemin Brandt (250\$) :

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité d'accepter l'offre de service de monsieur Donald Patterson pour le déneigement et l'entretien d'une partie du chemin Brandt en contrepartie de la somme de 250\$.

ADOPTÉ.

454-2014-Contrôle des matériaux pour le surpresseur – attribution du contrat ;

ATTENDU QUE la ville de Danville a demandé à deux firmes de lui soumettre un prix pour assurer le contrôle des matériaux dans le cadre du projet de construction du surpresseur sur la rue Water ;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants :

- EXP Inc. : 7840,40\$
- LVM Inc. : 8 683,40\$

ATTENDU QUE la firme EXP Inc. offre un prix plus compétitif que celui de LVM Inc. ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité d'octroyer le contrat de contrôle qualitatif des matériaux pour la construction du poste de surpression de la rue Water à la firme EXP Inc. pour la somme de 7 840,40\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ.

455-2014-Soutien technique – programmation du panneau pour le poste de surpression – attribution du contrat ;

ATTENDU QUE la firme EXP Inc. a déposé une offre de service dans le but d'assister la municipalité au niveau de l'ingénierie de l'automatisation pour le poste de surpression de la rue Water afin d'implanter la programmation standardisée dans le poste de pompage Water et porter assistance pour que le contrôle du poste respecte la fonctionnalisé du réseau d'eau potable de la municipalité ;

ATTENDU QUE les honoraires estimés pour la réalisation de ce mandat sont estimés au montant de 4 900\$ plus les taxes applicables (3 700\$ pour la programmation et 1 200\$ pour la mise en marche) ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité d'octroyer le contrat de soutien technique pour la programmation d'automatisation du panneau du poste de surpression de la rue Water à la firme EXP Inc.

ADOPTÉ.

456-2014-Attribution du poste de Chef d'équipe principalement affecté à l'hygiène du milieu ;

ATTENDU QUE suite au départ à la retraite d'un opérateur journalier, un des deux chefs d'équipe de la voirie a signifié son intention de laisser tomber son poste de chef d'équipe pour dorénavant occuper celui d'opérateur-journalier ;

ATTENDU QUE suite à ce réaménagement des postes, le poste de chef d'équipe principalement affecté à l'hygiène du milieu devenait vacant ;

ATTENDU QU'à la suite d'un affichage interne, une seule personne s'est portée candidate afin d'occuper ce poste ;

ATTENDU QUE la municipalité voulait s'assurer que la personne qui occuperait ce poste posséderait toutes les capacités intellectuelles et relationnelles nécessaires à un poste de leadership ;

ATTENDU QU'à la suite des examens et entrevues effectués par la direction, celle-ci recommande au Conseil de ville de procéder à la nomination de monsieur Pascal Boisvert au poste de chef d'équipe de l'hygiène du milieu ;

ATTENDU QUE la direction devra procéder à un suivi et une évaluation des tâches accomplies par le nouveau chef d'équipe et en faire rapport au Conseil de ville en cas de problématique ;

ATTENDU QUE les conditions de travail de chef d'équipe sont plus amplement définies selon les termes de la Convention collective des employés de la ville de Danville ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité de faire droit à la recommandation de la direction et de procéder à la nomination de monsieur Pascal Boisvert au poste de chef d'équipe principalement affecté à l'hygiène du milieu.

ADOPTÉ.

457-2014-Affichage externe pour le poste de mécanicien ;

ATTENDU QUE suivant le départ à la retraite d'un des opérateurs journaliers de la municipalité, un poste d'opérateur journalier a été affiché à l'interne et celui-ci a été comblé par un des chefs d'équipe de la municipalité ;

ATTENDU QUE le poste de chef d'équipe a été comblé par le mécanicien de la municipalité et que, par conséquent, la municipalité est maintenant à la recherche d'un chef d'équipe pour le département de l'hygiène du milieu ;

ATTENDU QU'après avoir sondé les employés syndiqués de la municipalité, personne n'a manifesté le désir de postuler sur le poste de mécanicien pour la ville de Danville ;

ATTENDU QUE la direction a préparé une description des tâches et responsabilités du mécanicien et qu'elle demande au Conseil de ville d'approuver cette dernière et afin de démarrer un processus d'appel de candidatures à l'externe ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité DE :

- Approuver la liste des tâches et responsabilité préparées par la direction pour l'affichage externe du poste de mécanicien ;
- Autoriser la directrice générale à débiter un processus d'appel de candidatures externe et soumettre au Conseil de ville la candidature la plus apte à occuper ce poste ;

ADOPTÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Claude Allison : question au niveau des postes protégés. Question sur la nécessité d'avoir un poste de mécanicien au garage municipal. Questions à savoir ce que fait le mécanicien au garage municipal. Tâches détaillées. Veut savoir s'il y a assez de mécanique à faire au garage pour justifier le poste d'un mécanicien à temps plein.

Madame Sylvie Roberge : elle veut savoir s'il y aura de l'électricité dans les cabanes des Danilloises en fin de semaine. Maire répond qu'il faudrait que les gens prennent entente avec l'organisation des Danilloises directement. Madame Roberge fait également un suivi à savoir quand le luminaire promis sur la rue Hémond sera installé.

URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION POUR LA DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS ET DE PERMIS ;

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère madame Francine Labelle-Girard à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente, elle proposera ou fera proposer pour adoption un projet de règlement sur la tarification pour la délivrance de documents et de permis.

458-2014-Country Rose – Autorisation de circuler en 3 & 4 roues et side-by-side pour l'organisation d'un rallye le 17 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE le 22 octobre dernier, la municipalité adoptait la résolution 393-2014- autorisant le passage de motoneige dans les rues de Danville durant les activités du Carnaval des glaces, les 30-31 janvier, 1^{er}, 5-6-7 février 2015 afin de permettre au Bar le Country Rose d'organiser un rallye de trois et quatre roues et motoneige ;

ATTENDU QUE cette activité n'a finalement pas lieu durant les deux semaines officielles du Carnaval, mais qu'il s'agit plutôt d'une activité préliminaire visant à faire la Duchesse représentant l'établissement le « Country Rose » ;

ATTENDU QUE cet évènement aura lieu le 17 janvier 2015 ;

ATTENDU QUE le rallye aurait lieu principalement sur la piste de motoneige du Club des Alleghanish des Bois-Francis, mais que certains véhicules hors route pourraient avoir à circuler sur les routes de la municipalité pour se rendre jusqu'au bar situé sur la rue Dépôt ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité d'autoriser les 3 & 4 roues ainsi que les véhicules « side by side » et motoneiges à circuler sur les rues Hamilton, du Collège, Ste-Anne et Dépôt afin de se rendre des pistes leur étant destinées jusqu'au bar le « Country Rose » situé sur la rue Dépôt et ce, exclusivement pour la date du 17 janvier 2015. Monsieur Patrick Dubois est mandaté, à titre de représentant du Conseil de ville sur le Comité de sécurité publique de la MRC des Sources, d'aviser la Sûreté du Québec que cette autorisation a été donnée par le Conseil de Ville.

ADOPTÉ.

Demande pour l'installation de pancarte d'utilisation restreinte des freins Jacob à l'intersection de la route 255 et de la voie de contour – Demande de madame Virginie Saucier-Plourde ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a déjà été effectuée au ministère du Transport et qu'elle a été refusée ;

CONSIDÉRANT QUE toute pancarte que la municipalité pourrait installer aux bords d'une route numérotés pourrait être retirée par le MTQ sans autre avis ou délais ;

CONSIDÉRANT QUE l'interdiction d'utiliser les freins moteurs est illégale considérant que ceux-ci constituent des dispositifs de freinage d'urgence ;

Il n'y a aucun proposeur pour cette demande. Par conséquent, celle-ci est refusée.

DEMANDES DIVERSES

459-2014-Souper-bénéfice – Académie du Carmel de Belle-Croix ;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité, que la municipalité assume le coût de deux billets (100\$ chacun) pour le souper-bénéfice de l'Académie du Carmel de Belle-Croix.

ADOPTÉ.

460-2014-Route verte – Résolution d'appui pour rétablir le financement relatif à l'entretien de la route verte – moral ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé, le 7 novembre dernier, l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte, lors de la signature du *Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale* ;

ATTENDU QUE le volet 4 a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable qu'est la Route verte ;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 met fin à ce partenariat gagnant, qui a permis depuis 2001, d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien d'un réseau cyclable panquébécois, accessible et sécuritaire sur plus de 5 358 km ;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 menace la pérennité de la Route verte et, par conséquent, l'existence de tronçons localisés sur notre territoire ;

ATTENDU QUE le fardeau fiscal, notamment en milieu rural où la capacité de taxation est moindre, limite les municipalités à compenser l'aide gouvernementale octroyée dans le cadre du volet 4 ;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur notre réseau cyclable ;

ATTENDU QUE l'abolition du volet 4 aura des impacts économiques négatifs régionaux et nationaux ;

ATTENDU QUE la dégradation ou la fermeture de certains tronçons affectera la renommée et la capacité d'attraction touristique du réseau panquébécois de la Route verte ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Francine Labelle-Girard et proposé à l'unanimité de :

- Demander au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de rétablir le volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte ;
- Faire parvenir la résolution à l'attention de monsieur Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
- De mettre en copie conforme les gens suivants :
 - o Madame Dominique Vien, ministre du Tourisme ;
 - o Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports ;
 - o Monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;
 - o Madame Karine Vallières, députée pour Richmond ;
 - o Madame Lucie Lanteigne de Vélo Québec ;
 - o Monsieur Réjean Parent de l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ)

ADOPTÉ.

461-2014-CLD des Sources – Demande de participation financière au projet « Plan Numérique Territorial de la MRC des Sources » (1500\$) ;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité d'appuyer le projet de « Plan numérique Territorial de la MRC des Sources » par une contribution financière de 1 500\$ pour sa réalisation et sa mise en œuvre pour la première année.

ADOPTÉ.

462-2014-Carrefour jeunesse-emploi – Demande d'appui – moral :

ATTENDU QU'au moment où l'actualité récente questionne l'action des Carrefour jeunesse-emploi (CJE), comme partenaire du CJE du comté de Richmond depuis plusieurs années, la ville de Danville souhaite réagir et témoigner de toute notre appréciation du travail quotidien d'accompagnement du CJE et de son innovation auprès des jeunes de notre communauté ;

ATTENDU QUE s'investir avec le CJE dans un projet ou un partenariat, c'est réussir à mettre en place une solution concrète aux besoins des jeunes adultes du Québec ;

ATTENDU QUE le CJE est présent dans la région sur toutes les tribunes jeunesse et qu'ils sont les porte-parole incontournables des réalités de tous ces jeunes qui fréquentent le CJE ;

ATTENDU QUE l'équipe du CJE est créative, dans l'action, et travaille avec nous dans un souci de complémentarité et de respect de notre propre mandat ;

ATTENDU QUE tout évènement, projet ou activité en partenariat avec le CJE est voué au succès et que de nombreux partenaires du CJE ne peuvent envisager une action jeunesse sans les avoir avec eux ;

ATTENDU QUE l'équipe du CJE participe activement à l'intégration des jeunes sur le marché du travail par ses différents programmes, notamment : Place aux jeunes, Mon Avenir, Ma Région, les Séjours exploratoires, Trio étudiant Desjardins pour l'emploi, etc.

ATTENDU QUE de nombreux jeunes de notre territoire expriment leur gratitude et mentionnent l'impact de leur passage au CJE sur leur succès en emploi ou à l'école et que nous sommes les premiers témoins de la qualité de l'aide apportée, de l'expertise des membres de l'équipe et du leadership positif du CJE face à sa communauté;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que la municipalité accorde son appui au CJE de Richmond et qu'une copie de cette résolution soit transmise à madame Sylvie Bibeau, directrice générale du CLE de Richmond.

ADOPTÉ.

463-2014-Société Alzheimer de l'Estrie – demande d'appui – moral :

ATTENDU QUE nous sommes en mesure de constater que le projet Complice des aînés est une initiative qui aura des répercussions favorables sur l'ensemble des aînés de notre territoire puisque ce projet permettra aux aînés, entre autres, de briser leur isolement, de se sentir utile et apprécié et de mettre à profit leur expertise et leur savoir-faire ;

ATTENDU QUE la maladie d'Alzheimer est en constante croissance et que les besoins seront de plus en plus criants au fil des ans ;

ATTENDU QUE l'implantation d'un projet d'action bénévole comme Complice des aînés dans notre communauté d'impliquer non seulement les personnes atteintes de la maladie, mais aussi leurs proches qui bénéficieront de cette idée, ainsi que l'ensemble des bénévoles activement engagés dans ce projet ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville de Danville donne son appui à la Société Alzheimer de l'Estrie afin qu'elle obtienne le financement nécessaire de la Conférence régionale des élus de l'Estrie dans le but de mettre sur pied le projet Complices des aînés ;

ADOPTÉ.

Diabète Estrie – Demande de soutien financier :

Considérant que cette demande n'est pas budgétée et que nous sommes en fin d'année financière, celle-ci est rejetée.

CORRESPONSANCE

- Lettre de monsieur André Bellavance – Emploi étudiant 2015 ;
- Invitation du Club Optimiste d'Asbestos pour leur vins et fromages annuel le 24 janvier prochain ;

- MDDELCC – Redevances pour l'élimination de matières résiduelles ;
- Subvention pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;
- Campagne de financement de la maison des jeunes de l'Or Blanc – Vente de beignes ;
- Lettre FQM – Pacte fiscal 2015 ;
- Cascade – Suivi Invitation Danville Select Club 2014 ;

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Benjamin Schmaleberg et monsieur Sébastien Gauthier : Demande au Conseil de ville l'autorisation de se promener sur la rue du Carmel afin de rejoindre la piste de 4 roues. Monsieur Gauthier indique aux membres du Conseil que l'interdiction lui occasionne des inconvénients d'avoir à transporter son véhicule 4 roues sur une remorque sur une distance de 1 km. 475\$ de contravention si on se promène sur un chemin public sans autorisation. Monsieur Gauthier ne possède pas de véhicule pour transporter son véhicule 4 roues jusqu'à la piste.

Cette demande est déferée au comité de sécurité publique et comité de la voirie pour plus ample discussion et analyse.

VARIA

Le Conseil de ville de Danville invite la population à se joindre aux Chevaliers de Colomb de Danville pour leur souper spaghetti annuel au bénéfice de leurs paniers de Noël, vendredi le 5 décembre 2014.

TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Madame Nathalie Boissé, conseillère au siège #6 : C'est un petit mois de son côté. Elle a été présente lors du souper spaghetti des Chevaliers de Colomb au mois de novembre. Bûchage pour les sapins de Noël. Consultation publique pour la politique familiale qui a eu lieu le 15 novembre 2014 à l'Académie du Carmel. Danvilloises en fin de semaine au Carré de Danville.

Monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège #2 : Il a assisté au brunch des bénévoles du Symposium des Arts de Danville le 2 novembre dernier. Les 3 et 4 novembre dernier, il y a eu le caucus et l'assemblée du mois. Le 15 novembre, il était présent pour la consultation publique de la politique familiale. Souligne que cet événement a été très réussi. Rencontre budgétaire avec les organismes et autres rencontres budgétaires pour 2015. Mentionne aussi que les Chevaliers de Colomb ont maintenant un espace de rangement pour leurs denrées au centre Mgr Thibault.

Madame Francine Labelle Girard, conseillère au siège #1 : Elle a assisté au 5 à 7 de la chambre de commerce au club de Curling de Danville. Elle mentionne que les rénovations effectuées dans ce local sont réussies. Elle mentionne également qu'elle a assisté au Conseil d'administration de l'OMH de Danville au cours du dernier mois et qu'à ce jour, le Conseil a eu 2 rencontres de préparation du budget 2015. Une première rencontre a également eu lieu avec le nouveau responsable de la réforme du site Web, monsieur Joël Nadeau de Projet Oëb. Madame Francine Labelle-Girard rappelle que la Chambre de commerce fera tirer sa Vitrine des marchands le 12 décembre prochain.

Monsieur Patrick Dubois, conseiller au siège #4 : Quelques rencontres avec le comité organisateur des Danvilloises pour la planification de leur marché de Noël. Remerciement à monsieur Stéphane Roy pour le sapin qui se trouve au Carré pour leur activité. Il invite la population à la vente de sapin de Noël qui se tiendra ce samedi à l'école Masson. Pompiers : entraide pour le feu à Kingsey Falls et Ste-Séraphine et aussi recrutement d'un nouveau candidat à la formation de pompier, monsieur Charles Antoine Lavigne. Départ du service de monsieur Christian Hémond. Monsieur Dubois a aussi assisté aux commémorations entourant le jour du Souvenir à Danville. Décembre : 18 pompiers en entraide à Kingsey Falls pour groupe tissus – Cascades. Sylvain Lampron : nomination comme nouveau chef d'équipe. Roger Nadeau et Francis Beauchemin : 25 ans de services. Joyeux Noël et bonne année à toute la population.

Monsieur Patrick Satre, conseiller au siège #5 : réunion comme les autres. Au niveau de la Corporation de développement industriel, le conseil d'administration s'est rencontré afin de discuter de problèmes avec la locataire actuelle. Monsieur Satre nous informe que Transport Grayson Inc débute l'installation de clôtures autour des lots qui seront acquis sous peu et qu'à terme, le projet permettra d'accueillir une flotte de 80 à 90 camions.

Monsieur Stéphane Roy, conseiller au siège #3 : réunion comme les autres. Rencontre pour la rue Demers pour les motoneiges. Corpo – locataire et vente. Discussions budget avec le directeur des travaux publics. Danvilloises invitation ce week-end.

Monsieur Michel Plourde, maire : réunion comme les autres. Guignolée des chevaliers de Colomb dimanche passé. Environ 7800 à 7900\$ amassé lors de cette activité. Mois mouvementé à la MRC des Sources. Grosses coupures au niveau du CLD des Sources. Retour sur les coupures au CLD / MRC. Coupure du DG. Décision basée afin de pouvoir préserver les services de proximité et les expertises dans la région. Garder le plus de service possible. Optimisation de certains postes. Coupure de 275 000\$ pas encore complètement réglé. Réserve de 15 000\$ qui sera affecté pour la prochaine année financière. Défi au niveau

municipal qui s'en vient pour le budget 2015. Formation pompier. Compensation pour taxes. TVQ. Vente condo. Plus d'hypothèques, mais quand même une certaine perte financière. Rôle d'évaluation cette année. 25 000\$ pour 2015. Lecture de rapports. Village-Relais. 29-31 du carmel. Étude environnementale. Rapports Urbanex. Joyeuses fêtes à tous. Remerciement des citoyens qui sont présents mois après mois au conseil de ville.

464-2014- Ajournement au 9 décembre 2014 :

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente Assemblée soit ajournée au 9 décembre 2014.

ADOPTÉ.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.